*MISE A JOUR (20 avril 2021)****: Période de réception des propositions est prolongé jusqu’à 10 mai, avant 17h00 heure de Dakar à l’adresse suivante :*** [***procurement.wcaro@unfpa.org***](mailto:procurement.wcaro@unfpa.org)

|  |
| --- |
| **29 March 2021**  L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, une agence de développement international, invite les organisations qualifiées à soumettre des propositions pour le projet Sahel Women’s Empowerment and Demographic Dividend (SWEDD) - **renforcement des capacités et soutien à la mise en œuvre des activités relatives à l’accroissement des opportunités économiques pour les jeunes femmes.**  Les organisations qui souhaitent participer à cet appel à soumissions sont priées d’envoyer leur proposition par courrier électronique en indiquant clairement **« Appel à soumissions – ONG » à l’adresse suivante :** [**procurement.wcaro@unfpa.org**](mailto:procurement.wcaro@unfpa.org) **avant le 26 avril 2021**  Les soumissions reçues après la date et l’heure limite ne seront pas prises en considération.  Les soumissions doivent être formulées en français. (Les soumissions en anglais sont permises, mais il faut noter que la langue de travail est le français et que l’ONG dispose de staff francophone.)  Toute demande d’informations complémentaires doit être adressée par écrit au plus tard **19 avril 2021** à Mme. Lauren Bolinger, [bolinger@unfpa.org](mailto:bolinger@unfpa.org). Les réponses de l’UNFPA aux questions ou aux demandes de précisions adressées par les ONG seront publiées sur le site web du bureau régional et l’annonce UNGM avant la date limite de dépôt des soumissions.  L’UNFPA avisera les organisations soumissionnaires des suites données à leurs propositions. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Section 1 : Note préliminaire** | |
| 1.1 Mandat du UNFPA | Notre mission consiste à bâtir un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et où chaque accouchement se déroule sans risques, un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel. |
| 1.2 Programme d’assistance | Le projet Sahel Women Empowerment Demographic Dividend (SWEDD) vise globalement à accélérer la transition démographique (par la réduction du taux de fécondité et de la mortalité infantile) et à atteindre ainsi les objectifs plus larges de déclenchement du dividende démographique (croissance économique) et de réduction des inégalités entre les sexes dans la région du Sahel. De plus amples informations sur le programme sont disponibles sur : www.projetswedd.org et dans les TDR ci-joints. |
| 1.3 Objectifs spécifiques | Dans ce cadre, en travaillant avec le gouvernement et d'autres partenaires, l'UNFPA contribuera à atteindre les résultats suivants, tels que décrits dans les termes de référence ci-joints. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Section 2 : Exigences en matière de présentation des soumissions et de délais** | | |
| 2.1 Documents à joindre à la soumission | Le dossier de manifestation d’intérêt doit comprendre les documents suivants :   * Copie du statut juridique de l’ONG * Attachment I – Présentation de l’ONG et projet proposé * Trois exemples de travaux antérieurs similaires avec une brève description des objectifs de chaque projet (ces informations ne seront pas partagées en dehors du panel d'évaluation). * Dernier rapport annuel d’activité et dernier rapport d’audit, présentés séparément ou au moyen d’un lien hypertexte | |
| 2.2 Délais indicatifs | Date de publication de l’appel à soumissions | 29 mars 2021 |
| Date limite de dépôt des soumissions | 26 avril 2021 |
| Date limite pour les demandes de renseignements complémentaires ou de précisions | 19 avril 2021 |
| Examen des soumissions des ONG | Entre 26 avril – 7 mai 2021 |
| Notification des résultats aux ONG soumissionnaires | A partir de 24 mai 2021 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Section 3 : Processus et calendrier d’examen** | | |
| 3.1 Examen et évaluation des soumissions des ONG | En vue de recenser les organisations qui disposent des connaissances, compétences et capacités requises pour contribuer à la réalisation des objectifs, les soumissions seront évaluées par un comité d’examen *au regard des critères énoncés à la section 3.2 ci-dessous*.  Il convient toutefois de faire remarquer que la participation d’une organisation au présent appel à soumissions ne garantit aucunement qu’elle sera retenue pour entrer en partenariat avec le UNFPA. Les ONG retenues seront invitées à conclure un accord de partenariat et les politiques et les procédures de l’UNFPA en matière de programmes seront dès lors applicables. | |
| 3.2 Critères de sélection | Les organisations seront sélectionnées de manière transparente et concurrentielle, sur la base de leur capacité à assurer la meilleure qualité de service, notamment au moyen du recours à des stratégies innovantes permettant de réaliser les objectifs prioritaires du programme de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.  Le bureau régional examinera les éléments fournis par l’ONG et évaluera les soumissions sur la base des critères suivants :  REMARQUE : Les soumissions qui ne sont pas présentées dans la langue de travail demandée ne seront pas prises en considération. | |
| Gouvernance et encadrement | * La mission et les objectifs de l’organisation sont clairement définis et correspondent à son mode de fonctionnement et au contexte dans lequel elle évolue, mais aussi aux domaines prioritaires du UNFPA. * L’organisation n’est pas connue pour des faits de fraude, n’a jamais fait l’objet de plaintes et n’a jamais rencontré de difficultés dans le cadre de ses prestations. * L’organisation dispose d’un dispositif de protection contre l’exploitation et l’abus sexuel. |
| Ressources humaines | * L’organisation dispose du personnel et de l’expertise technique décrit dans les termes de référence ; * L’organisation dispose de personnel francophone ; * Une présence de l’organisation dans un ou des pays d’intervention du SWEDD est nécessaire ; * Il n’existe pas de conflits d’intérêts entre l’organisation et l’UNFPA ou son personnel qui ne puissent être atténués de façon satisfaisante. |
|  | Atouts | * La mission ou le plan stratégique de l’organisation est axé sur au moins l’un des domaines d’activité du UNFPA. * L'organisation a de l'expérience dans le pays ou sur le terrain, notamment dans la région du Sahel et les pays SWEDD, et jouit d'une certaine notoriété dans les domaines liés au mandat de l'UNFPA. * L’organisation a déjà fait ses preuves dans le cadre de la mise en œuvre d’activités analogues et est considérée comme fiable par ses interlocuteurs et ses partenaires. |
|  | Suivi | * L’organisation dispose de dispositifs et d’outils permettant de systématiquement recueillir, analyser et exploiter les données de suivi du programme. |
|  | Partenariats | * L’organisation a établi des partenariats avec les autorités publiques et d’autres entités locales, internationales et du secteur privé pertinentes. |
|  | Aspects environnementaux | * L’organisation a mis en place des politiques ou des pratiques visant à réduire l’impact environnemental de ses activités. À défaut, il doit être établi que les activités de l’organisation n’ont jamais eu d’impact négatif sur l’environnement. |
| 3.3 Accord de partenariat | L’UNFPA avisera tous les soumissionnaires par écrit de la suite donnée à leurs soumissions à l’adresse électronique ou postale fournie. | |